

THEME 4

1 **Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ?**

2

3 **1. DANS CE MONDE EN CRISE, CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES RESPECTUEUSES DE LA PLANETE ET DES DROITS HUMAINS**

4 Conflits armés, persécutions, dérèglement climatique, inégalités dans la répartition des richesses créent des mouvements de population à l'échelle planétaire, dont la plupart se font entre pays du sud. Face à ces migrations, les états européens ont préféré la logique d'une Europe forteresse au détriment des droits humains fondamentaux. Les crises économiques et sociales, écologiques, démocratiques et géopolitiques sont générées et aggravées par le système capitaliste.

5 En Europe comme ailleurs dans le monde, des mouvements d'extrême droite et/ou nationalistes montent en puissance, prônant des politiques dangereuses basées sur le repli sur soi, l'exaltation de l'identité nationale, la dramatisation des migrations...

6 En France aussi, les atteintes aux droits et libertés sont nombreuses. La loi « asile immigration » dégrade encore la situation des migrant-es : elle s'inscrit dans une logique de tri et d'expulsions, restreint le droit d'asile, remet en cause le principe de l'hébergement inconditionnel et instaure le fichage des mineur-es isolé-es.

7 La prise de conscience relative aux violences faites aux femmes s'accélère, révélant l'ampleur du phénomène, qui touche toutes les composantes de la société. Les droits humains sont partout attaqués, l'urgence est à la construction d'alternatives dans laquelle le syndicalisme doit prendre toute sa place.

8

9 **1.1 Droits des enfants**

10 La France, pourtant signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), continue de bafouer les droits de l'enfant du fait de politiques publiques insuffisamment protectrices, voire discriminatoires, pouvant porter atteinte aux conditions de vie des enfants. Ces politiques sont régulièrement dénoncées notamment dans les rapports du Défenseur Des Droits (DDD) ; elles s'exonèrent souvent du principe d'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier en considérant les enfants migrants comme des étrangers avant tout et non comme des enfants en danger. Le SNUipp-FSU s'appuiera sur les préconisations de ces rapports afin que soit mieux garanti le respect des droits de tous les enfants, et qu'elles/ils soient mieux pris en considération en tant qu'acteurs et sujets de droits.

11 **1.1.1 Un même droit à l'éducation pour toutes et tous**

12 Garantir l'accès à l'éducation à tous les enfants, indépendamment de leur situation sociale, géographique, familiale ou de leur origine est une obligation inscrite dans le code de l'éducation comme dans la CIDE. Alors qu'on célèbre cette année les 30 ans d'existence de cette Convention, la mise en œuvre du droit à l'éducation n'est pas encore une réalité.

13 Certains territoires sont sacrifiés (Guyane, Mayotte, Seine Saint-Denis...). Environ 80 % des enfants vivant en bidonvilles et en squats ne sont pas scolarisés, mais c'est aussi le cas d'enfants vivant en habitat précaire, en hébergement d'urgence, voire dans la rue.

14 Le SNUipp-FSU dénonce toutes les entraves à la scolarisation : refus de recensement et/ou d'inscription par certain-es maires, expulsions à répétition, éloignement du lieu de vie...

15 La loi Asile et immigration systématise la mise en rétention d'enfants et durcit la situation des mineur-es isolé-es étranger-es. D'autres projets se profilent de nature à stigmatiser et mettre en danger les enfants les plus démunis : plan contre les violences scolaires qui supprimerait les allocations familiales en réponse à des comportements d'élèves « hautement perturbateurs ou violents », projet de réforme de l'ordonnance de 1945 sur « l'enfance délinquante »...

16 Le SNUipp-FSU s'oppose à toutes ces mesures discriminatoires. Dans ce cadre, il prend toute sa place au sein de collectifs tels qu'AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant).

17

18 **1.1.2 Combattre la pauvreté**

19 Les conditions de logement indécentes (mal-logement, surpeuplement, précarité énergétique...) ont des conséquences néfastes sur la santé ainsi que sur le développement psychique et cognitif des enfants et sur leur scolarité. Le SNUipp-FSU dénonce les politiques anti-sociales concernant le logement (attaques contre les APL, les HLM, effort public en baisse...) ainsi que la responsabilité et l'impunité des « marchands de sommeil », qui mettent en danger la vie de leurs locataires. Il poursuit son partenariat avec ATD Quart Monde.

20 Conséquences des politiques d'austérité, l'idéal affiché d'une école inclusive se heurte au manque de moyens. Le service public de protection de l'enfance et la médecine scolaire sacrifiés fragilisent encore les plus pauvres. Le SNUipp-FSU revendique l'accès à la cantine et au péri-scolaire pour tous les enfants avec des tarifs encadrés et la gratuité pour les familles les plus précaires.

21

22 **1.1.3 Au côté des migrant-es**

23 Pour le SNUipp-FSU, il n'y a pas de crises migratoires mais une crise de l'accueil. Il se bat pour un accueil digne permettant l'accès de tous les enfants à l'école mais aussi aux cantines scolaires, aux activités péri-scolaires. Aucun contrôle administratif ne peut être effectué sur les temps scolaires, sorties comprises. Les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas des auxiliaires de police : il ne leur appartient pas de vérifier la situation administrative des élèves et de leurs familles.

24 Le SNUipp-FSU s'investit dans des collectifs solidaires comme RESF, dont les actions articulent les dimensions humanitaires et politiques en faveur des migrant-es. Il se mobilise pour le droit au logement, contre les expulsions, pour la régularisation des personnes sans-papiers, pour la fermeture des centres de rétention et pour la sanctuarisation de l'école.

25 Le SNUipp-FSU soutient les citoyen·nes solidaires et rappelle que la solidarité n'est pas un délit.

26

27 **1.1.4 Enfants en habitat précaire**

28 La France métropolitaine compte aujourd'hui environ 500 bidonvilles qui abritent plus de 16 000 personnes, dont plus de 4 000 mineur-es, contraintes de vivre dans cet habitat insalubre faute de pouvoir accéder à un logement. La scolarisation de ces enfants se heurte parfois à des refus ou des obstacles administratifs ainsi qu'aux préjugés de la société. Le SNUipp-FSU, avec le Collectif pour les Droits des Enfants Roms à l'Éducation (CDERE) exige le respect de la loi, notamment l'inscription à l'école et la prise en charge effective de ces enfants par l'Aide Sociale à l'Enfance.

29

30 1.2 Luites contre les discriminations

31 Éduquer à l'égalité, pour une société inclusive

32 Une école réellement inclusive se doit d'accueillir tous les enfants, toutes les familles, sans discriminations, en se dotant des moyens qui permettent d'offrir à toutes et tous des conditions d'apprentissage optimales. L'école doit veiller à promouvoir la diversité et la culture de l'égalité.

33

34 1.2.1 Discriminations liées au handicap

35 Pour le SNUipp-FSU, si l'école assure sa part de la nécessaire action éducative, l'État doit être garant de l'accès à l'éducation et aux soins pour tous les enfants en situation de handicap. Il doit maintenir une continuité de services avec des équipes pluri-professionnelles.

36 La priorité doit être d'offrir une variété de prises en charge (établissements, structures et dispositifs) permettant de répondre à toutes les situations de handicap. De trop nombreux enfants restent aujourd'hui sans solution éducative, notamment celles et ceux issu-es des PCS défavorisées, qui de fait sont doublement discriminé-es. Cette absence de solution constitue une entorse à la loi et aux principes d'égalité et de justice sociale.

37

38 1.2.2 Égalité des sexes et des sexualités

39 Malgré quelques avancées législatives, de nombreuses inégalités perdurent, ainsi que les violences et discriminations sexistes et LGBTphobes. Progresser vers l'égalité nécessite de lutter contre le patriarcat, afin que chacun-e puisse s'émanciper des normes et des déterminismes liés au système de genre.

40

41 1.2.2.1 Droits des femmes, lutte contre le sexisme

42 La « vague » #MeToo a permis de rendre audible la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles. La campagne #NousToutes vise à faire cesser l'impunité, dans une société toujours empreinte de la « culture du viol », continuum qui va du sexisme ordinaire jusqu'aux féminicides, dont le triste décompte s'alourdit. Les femmes subissent parfois des discriminations croisées, elles sont en particulier les premières victimes de l'islamophobie.

43 Des campagnes intersyndicales se poursuivent sur la dénonciation du harcèlement sexuel et des violences sexistes au travail, et pour la concrétisation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans la Fonction Publique en particulier, le protocole pour l'égalité permet **de renforcer la dénonciation et la prévention de toutes les violences faites aux femmes, de lutter contre le harcèlement moral et sexuel et de prendre les mesures utiles pour traiter les violences. Il oblige par ailleurs à prévoir, dans les plans d'action égalité professionnelle, un dispositif de signalement et de traitement, en y associant les instances.**

44 Si les journées internationales de mobilisations des 25 novembre et 8 mars sont des moments forts, c'est au quotidien que le SNUipp, au sein de la FSU, doit continuer à agir en faveur des droits des femmes, pour une société plus égalitaire.

45

46 1.2.2.2 Lutte contre les LGBTphobies

47 Les mentalités ont évolué depuis la loi ouvrant le mariage à tous les couples. Toutefois de violentes agressions LGBTphobes se produisent régulièrement, et des discriminations et des inégalités demeurent, notamment concernant la parentalité et

l'accès à la PMA. La « Manif pour tous » parasite les débats d'opinion par exemple sur la bio-éthique. Avec d'autres mouvances réactionnaires (Vigi-gender, JRE), elle poursuit ses offensives également dans la sphère scolaire.

48 Avec le collectif « éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire », le SNUipp-FSU revendique que la campagne du MEN contre l'homophobie se décline à l'école primaire. Il demande que le choix des jeunes trans concernant leur prénom d'usage soit respecté par l'institution scolaire.

49

50 **1.2.2.3 Éducation à l'égalité**

51 L'éducation doit œuvrer à déconstruire les stéréotypes de genre, source d'inégalités et de violences. Le SNUipp-FSU réaffirme que « l'égalité, ça s'apprend », avec en classe des activités spécifiques, au-delà de la nécessaire éducation au respect, et revendique des moyens concrets pour que cette éducation soit effective à tous les niveaux de la scolarité.

52 L'éducation à la vie affective et sexuelle est encore la cible d'attaques. Le SNUipp-FSU doit continuer son travail de conviction pour une éducation à la sexualité, inclusive et émancipatrice. Il interviendra chaque fois que nécessaire pour que cessent les pressions exercées sur l'école et ses personnels.

53 Le langage peut aussi être vecteur de domination. Afin de le faire évoluer dans un sens plus égalitaire, le SNUipp-FSU juge pertinente l'utilisation de l'écriture inclusive : doublons féminin/masculin, point médian, mots épiciens...

54 *Comment la prendre en compte dans l'enseignement de la langue et/ou dans le quotidien de la classe ? Faut-il continuer à enseigner que « le masculin l'emporte sur le féminin » ? Quelle distance prendre avec cette règle ?*

55

56 **1.2.3 Discriminations liées à la précarité sociale**

57 Malgré l'adoption d'une loi en 2016 reconnaissant comme critère de discrimination la vulnérabilité résultant de la situation économique, les personnes les plus fragiles socialement sont encore la cible de nombreux propos stigmatisants, y compris dans les discours décomplexés venus du plus haut sommet de l'État. Le SNUipp-FSU condamne les propos « anti-pauvres » et participe aux actions visant à déconstruire ces préjugés.

58

59 **1.2.4 Lutte contre toutes les formes de racismes et de xénophobies**

60 Tout est prétexte à la libération d'une parole raciste, qui se banalise et devient une opinion comme une autre, prenant pour cibles privilégiées notamment les migrant-es et/ou les musulman-es. Le SNUipp-FSU condamne toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses. Il s'alarme de la recrudescence des actes antisémites qu'il dénonce fermement, ainsi que leur instrumentalisation qui vise à amalgamer antisionisme et antisémitisme. Ce climat délétère fracture encore davantage notre société. Le racisme n'est pas du seul fait de partis particulièrement xénophobes ; il est structurel et se manifeste par un double système de discriminations / privilèges.

61 Pour contribuer à le déconstruire, il est important que l'éducation à l'égalité se préoccupe aussi des questions liées à la « race », qui n'est pas une donnée biologique mais une construction sociale, et qu'elle fasse la promotion de la société multiculturelle, en rappelant notamment la contribution indéniable des migrant-es à la richesse de notre pays.

62

63 **1.3 Individuels et collectifs : des droits à préserver**

64 **1.3.1 Les libertés fondamentales face à l'ordre autoritaire**

65 Une surenchère législative récurrente, avec comme point d'orgue l'inscription de l'état d'urgence dans le droit commun, fait reculer les libertés fondamentales.

66 Le besoin légitime de sécurité ne peut servir de prétexte à une remise en cause de l'État de droit. Les revendications sociales doivent pouvoir s'exprimer sans que l'autoritarisme et la violence de l'État n'y fassent obstacle.

67 **1.3.1.1 Liberté d'expression, de manifestation ; répression des mouvements sociaux**

68 La liberté d'expression est une liberté fondamentale. Si des limites légales (face au racisme, à l'apologie du terrorisme...) sont nécessaires, elles doivent cependant respecter le libre exercice de la critique. Le SNUipp-FSU réaffirme en particulier son attachement à la libre expression des personnels et condamne toutes les pressions qui viseraient à les faire taire.

69 Interdiction de manifestations, nouvelle stratégie de « maintien de l'ordre » au contact des manifestant-es, utilisation massive et systématique d'armes engendrant blessures graves et mutilations : la volonté d'entraver le droit à manifester est flagrante.

70 Le SNUipp-FSU réaffirme sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes, comme le font aussi le DDD, l'ONU ou le Conseil de l'Europe. Il dénonce les mesures d'interdiction de manifestation préventives rendues possibles par la loi dite « anti-casseurs » et en exige le retrait.

71

72 **1.3.1.2 Fichage**

73 Le développement exponentiel des outils numériques et de leur utilisation n'est pas sans risque. Le SNUipp-FSU est vigilant à faire respecter les règles de protection et d'effacement des données notamment face aux risques d'interconnexion et de commercialisation des fichiers. Il demande que la sous-traitance soit abandonnée : le Ministère doit gérer sur des serveurs internes et décentralisés l'ensemble des données relatives aux élèves et aux enseignant-es. Le choix de stocker les résultats des évaluations nationales sur un serveur hébergé par Amazon à Dublin n'est pas compatible avec cette exigence.

74 La réglementation générale sur la protection des données (RGPD) s'impose au SNUipp-FSU, comme à toute autre organisation. Nous devons continuer à faire évoluer nos outils pour nous mettre en conformité.

75

76 **1.3.2 Lutte contre l'extrême droite et ses idées**

77 **1.3.2.1 Le mouvement syndical mobilisé**

78 Les idées de l'extrême droite continuent à infuser dans l'opinion, parallèlement à la progression du Rassemblement National (ex-FN), dont le programme est cimenté par le racisme et s'inscrit dans une filiation directe avec les fascismes. Leurs offensives réactionnaires se multiplient sur différents terrains : attaques contre l'école publique, déni des droits des minorités ethniques ou sexuelles, actions anti-migrant-es des Identitaires, agressions de militant-es antifascistes, complotisme et confusionnisme... Plusieurs villes ont vu s'implanter un « Bastion social » qui prétend faire œuvre caritative sur la base de la préférence nationale. Et d'autres partis politiques concourent à banaliser les idées de l'extrême droite, parfois au prétexte de lutter contre elle.

79 Le SNUipp, avec la FSU, doit poursuivre le travail accompli au sein de l'intersyndicale « Uni-es contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques » et avec VISA, pour démonter

l'imposture sociale de l'extrême droite, et articuler ces actions avec des campagnes et des formations autour de l'antiracisme. Il est urgent que le mouvement syndical promeuve ses alternatives pour stopper la montée de l'extrême droite. Il doit mettre l'accent sur ses fondamentaux, dont la solidarité internationale et l'égalité des droits.

80

81 **1.3.2.2 Écoles hors contrat « Espérance Banlieues » et extrêmes droites**

82 Si la scolarisation hors-contrat reste confidentielle, sa progression récente doit nous inquiéter. En particulier, les écoles « Espérance Banlieues » qui essaient dans différentes villes sont en lien avec les réseaux de l'extrême droite et des catholiques traditionalistes. Sous couvert de pédagogies « alternatives » et de lutte contre le décrochage scolaire, elles visent une reconquête morale via un projet pédagogique rétrograde (port de l'uniforme, salut quotidien au drapeau, sanctions et récompenses, séparation des filles et des garçons, contenus d'enseignement idéologiquement orientés...). Partout où ces écoles s'ouvrent, le SNUipp-FSU doit informer sur la réalité du projet et ses véritables objectifs, y compris en intervenant dans les instances.

83 **1.3.3 Laïcité**

84 La laïcité, parce qu'elle garantit à chacun·e la liberté de conscience, participe, avec d'autres principes essentiels comme l'égalité, à créer un cadre favorisant le lien social. Elle est souvent instrumentalisée pour tenter de justifier la marginalisation de certain·es alors qu'elle devrait protéger de toutes les dérives xénophobes, antisémites ou islamophobes qui rompent l'égalité des droits.

85 Le SNUipp-FSU promeut une laïcité qui respecte le droit de chacun·e de croire comme de ne pas croire, refusant la logique du bouc émissaire ou de l'exclusion.

86 Il est donc attaché au contenu de la loi de 1905. Il s'opposera aux projets visant à remettre en cause cette loi équilibrée qui devrait par ailleurs s'appliquer sur l'ensemble du territoire national. Dans une période où l'enseignement privé est conforté, le SNUipp-FSU réaffirme sa revendication d'unification du système éducatif dans un service public laïque d'éducation, réservant ainsi les fonds publics au service public.

87

88 **1.4 Le SNUipp-FSU à l'international**

89 **Agir pour les droits des peuples et en faveur de l'éducation**

90 Des millions de personnes fuient leur pays, poussées à l'exode par les persécutions, les dictatures, les conflits armés qui persistent, mais également par la pauvreté ainsi que par les catastrophes climatiques. Le SNUipp-FSU dénonce le commerce florissant des armes, dans lequel la France occupe une place importante. Tout en prenant en compte les déséquilibres géopolitiques, les inégalités nord/sud, les séquelles de la colonisation, le SNUipp-FSU promeut une culture et une politique de la paix.

91 Face aux équilibres internationaux instables, à la situation économique et politique fragilisée de nombreux états, la société civile propose des alternatives. C'est ce que le Forum Social Mondial met en débat depuis Porto Alegre en 2001. Au niveau européen, l'Altersommet tente de construire des convergences sur des thèmes transversaux qui concernent la plupart de nos pays (Mobilisation féministe autour du 8 mars, Travail 2.0...). Le SNUipp-FSU participe, dans ce cadre, aux initiatives pour construire des alternatives avec les citoyen·nes.

92

93 **1.4.1 Les réponses européennes à l'accueil des migrants·es**

94 Alors que l'Europe devrait respecter le droit d'asile inscrit dans la Convention de Genève, les politiques migratoires qu'elle met en œuvre entraînent des violations graves

des droits humains fondamentaux. Elles conduisent les migrant-es à emprunter des routes et des filières de plus en plus dangereuses. Le nombre de morts est effrayant, 2260 victimes en 2018 rien qu'en Méditerranée. Le SNUipp-FSU soutient les initiatives de l'association SOS Méditerranée, que ce soit le navire humanitaire Aquarius et les actions de sensibilisation des publics scolaires.

95 L'Europe et ses états membres ont fait le choix de cadenasser les frontières, mettant des moyens considérables dans le contrôle, l'enfermement, le reflux et les expulsions au lieu de les consacrer au sauvetage, à l'accueil et à l'intégration des migrant-es.

96 Le Pacte de Marrakech, qui formule des recommandations en ce sens, renforce pourtant par ailleurs la possibilité d'aider les pays d'origine à sécuriser leurs frontières pour empêcher l'émigration.

97 Le SNUipp-FSU dénonce les accords indignes visant à externaliser le contrôle aux frontières.

98 Il poursuivra sa mobilisation à l'échelle nationale, européenne et internationale autour de ces thématiques. Le SNUipp-FSU continuera d'intervenir pour garantir les droits des enfants migrants, dont celui à l'éducation, en participant notamment à la campagne de l'Internationale de l'Éducation (IE) et du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE), sa déclinaison européenne. Avec la FSU, il suggèrera une expression du syndicalisme européen sur la question migratoire, rappelant à nos gouvernements qu'ils ne peuvent s'exonérer du respect des droits humains.

99 **1.4.2 Droit à l'éducation dans les pays à faible revenu**

100 Le SNUipp-FSU agit aux côtés de Solidarité Laïque au sein de la Coalition éducation, pour impulser une répartition plus équitable des fonds de l'Aide Française au Développement. Il alerte les responsables politiques sur la nécessité de favoriser le financement de l'éducation de base dans les pays prioritaires, dont ceux du Sahel.

101

102 **1.4.3 Les risques d'une privatisation de l'éducation**

103 Le SNUipp-FSU participe aux campagnes de l'IE, et de l'appel de la francophonie pour défendre l'école publique gratuite, seule à même de parvenir à la scolarisation pour toutes et tous. Il porte l'exigence d'une évaluation des systèmes d'éducation récemment privatisés, tel celui de la Suède.

104

105 **1.4.4 Des programmes solidaires à destination de populations vulnérables**

106 Le SNUipp-FSU est régulièrement sollicité par des syndicats enseignants ou par Solidarité Laïque pour apporter son expertise dans le cadre de programmes de coopération. Qu'il s'agisse de soutenir l'école maternelle, la réalisation d'élections professionnelles, la mise en œuvre de projets pour les populations migrantes... Le SNUipp-FSU examinera avec bienveillance la possibilité de répondre à ces sollicitations, considérant qu'il s'enrichit de ces expériences, bien au-delà d'un seul partage de connaissances et compétences.

107

108 *Quelles activités internationales le SNUipp-FSU doit-il mener ? Comment définir un syndicalisme à l'international ? Quelles initiatives avec les syndicats partenaires au niveau européen ? Comment s'inscrire dans les plaidoyers et campagnes internationales, projets de coopération et de solidarité internationale, les forums alternatifs européen ou mondial...*

109

110 **1.5 Transition écologique et justice climatique : plus qu'une nécessité, une**

urgence !

- 111 La température moyenne mondiale a augmenté de 0,85 °C entre 1880 et 2012 et la dernière décennie a été la plus chaude. Les conséquences sont multiples : vagues de chaleur rendant arides des territoires auparavant fertiles, extinctions d'espèces, déstabilisation des calottes polaires, montée des océans et augmentation du nombre des réfugié·es climatiques...
- 112 Limiter la hausse à 1,5 °C passe par une réduction des émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030 et la réalisation d'une « neutralité carbone » en 2050. Si rien n'est fait, la hausse pourrait être de 5,5 °C d'ici 2100.
- 113 Pourtant, à tous les niveaux, les intérêts qui prévalent sont toujours ceux du profit au détriment de la planète et du bien commun, et ce malgré les grandes conférences pétries de bonnes intentions qui se succèdent de Kyoto à la COP 24 mais ne débouchent pas sur des décisions contraignantes.^[1] Les populations les plus vulnérables sont les premières victimes du réchauffement.
- 114 Pour le SNUipp-FSU, il existe trois principaux leviers pour changer les choses : le développement des énergies propres, le renforcement de l'efficacité énergétique et le changement des pratiques collectives et individuelles. L'ensemble de ces changements suppose un investissement public massif et un cadre législatif contraignant pour les entreprises : il faut de toute urgence sortir du productivisme et des énergies non-renouvelables.
- 115 Depuis quelques années, les mobilisations pour le climat prennent de l'ampleur, qu'il s'agisse des Marches pour le climat, de la grève scolaire des jeunes ou encore du formidable succès de la pétition l'Affaire du siècle qui vise à poursuivre l'État en justice pour son inaction en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Les changements qui doivent s'opérer sont structurels. Ils constituent une formidable opportunité pour imposer d'autres choix économiques, une meilleure répartition des richesses et la création de nouveaux droits pour les salarié·es. C'est pourquoi le mouvement syndical ne peut se tenir à l'écart. Le SNUipp-FSU participe à toutes les mobilisations pour exiger ces choix de société.
- 116
- 117 **2. Développer un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, unitaire, à vocation majoritaire**
- 118 Le SNUipp-FSU, avec la FSU, développe un syndicalisme de lutte, de propositions et de transformation sociale, progressiste, rassembleur et unitaire à vocation majoritaire, afin de créer de réels rapports de force, de conquérir de nouveaux droits et d'obtenir des avancées. A cette fin le SNUipp-FSU met en avant le caractère indispensable des mobilisations de masse, dont la grève pensée dans une logique de construction de plans d'actions pour créer le rapport de force, obtenir des avancées et gagner. Ce syndicalisme proximité, s'appuyant sur les réseaux militants et les syndiqué·es, nécessite aussi le rétablissement des droits des salarié·es mis à mal et des avancées nouvelles et significatives. En toute indépendance, il recherche l'intervention du plus grand nombre des personnels, dans leur diversité, sur les bases de valeurs progressistes. Cela nous conduit à la poursuite de notre investissement pour une syndicalisation forte, le développement de la formation de tous les militant·es, le renouvellement des équipes militantes et leur féminisation.
- 119 Présents sur de nombreux terrains qui relèvent du champ social, nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école.
- 120 Nous devons agir sur tous ces terrains pour construire de nouvelles solidarités en

prenant en compte les nouvelles formes de mobilisations.

121

122 **2.1. Dans un contexte difficile, restaurer les droits, répondre aux défis**

123 **2.1.1. Avenir du syndicalisme**

124 **2.1.1.1. Un contexte de plus en plus difficile**

125 Les politiques économiques marquées par la financiarisation et la globalisation portent la responsabilité de la crise économique et écologique qui continue de s'aggraver. Pourtant, le libéralisme au pouvoir poursuit une politique d'austérité synonyme de diminution des dépenses publiques.

126 Dans cette logique, le gouvernement actuel met en œuvre une politique de cadeaux aux plus aisés et aux grosses entreprises (ISF, CICE...) tout en réduisant les salaires et les droits sociaux. Cette politique s'attaque aux droits des salarié-es et retraité-es, aux services publics, aux droits sociaux dans leur ensemble. A l'inverse le SNUipp-FSU milite pour une fiscalité plus juste qui finance la lutte contre les inégalités et le développement des Services publics.

127

128 Les « réformes structurelles » mises en œuvre ont pourtant démontré leur inefficacité et leur dangerosité. Cela place les salarié-es en concurrence permanente et provoque l'atomisation des collectifs de travail, l'extension de la précarité, l'aggravation de la souffrance au travail, un chômage de masse structurel et la paupérisation croissante d'une partie du salariat y compris dans notre champ professionnel. De même, la rupture des solidarités dans le monde du travail et la dilution du sentiment d'appartenance à une classe sociale parcellisent les mobilisations

129 Cette situation entraîne une crise de la démocratie avec une distanciation entre citoyennes et élu-es, une forme de dédagisme portant l'extrême droite à un niveau jamais atteint.

130 La crise de légitimité qui frappe le politique atteint aussi le syndicalisme, qui n'est pas perçu comme capable d'améliorer la situation des citoyen-nes et des salarié-es.

131 Ces différents éléments interrogent une partie des salarié-es sur l'efficacité de l'action collective.

132

133 Dans ce contexte, le SNUipp et la FSU doivent accentuer leur travail, dans un cadre unitaire large, avec d'autres forces.

134 Dans notre champ, il est impératif de remettre en avant notre projet pour l'école et la société par différentes modalités qui permettent de rassembler les collègues, les faire échanger et rompre l'isolement.

135 Temps et conditions de travail, salaires, nouveau management public sont autant de thèmes qui concernent l'ensemble des salarié-es que nous côtoyons et que nous devons porter ensemble.

136 Pour recréer du lien avec les salarié-es, afin de reconstruire un rapport de force plus favorable au mouvement social, le SNUipp-FSU doit mettre en évidence les actions menées, les avancées, de manière à articuler les dimensions individuelle et collective.

137 *Comment associer les collègues à la réflexion à la construction des revendications et des mobilisations ? Comment mieux articuler les demandes de la profession et l'action syndicale et comment lors des différentes étapes des mobilisations pouvoir prendre en compte l'état de la mobilisation ?*

138 *Comment anticiper, clarifier les objectifs et programmer un processus de campagne permettant de gagner ?*

139

140 **2.1.1.2. Les élections professionnelles de 2018 : bilan et perspectives**

141 Avec 44,33%, le SNUipp-FSU a enrayer la chute des résultats aux élections de 2014 avec une hausse importante de la participation. Il progresse de 7822 voix. C'est le résultat visible du très fort investissement des équipes départementales et nationale et d'un meilleur lien entre elles.

142 Le SNUipp-FSU reste très largement la première force même si le SE-UNSA et dans une moindre mesure le Snudi-FO confirment leurs positions.

143 Pour les PEGC, dans les collèges les listes des syndicats de la FSU avec 49,49 % des voix exprimées poursuivent leur progression et confortent leur première place dans les CAPA.

144 **A l'étranger, le SNUipp avec 4 sièges sur 5 à la commission paritaire et la FSU avec 5 sièges sur 8 au Comité Technique confirment très largement leur position dominante à l'AEFE.**

145 Au niveau fédéral, la FSU progresse de 6318 voix au CTMEN, gagne un siège au Conseil commun de la Fonction Publique mais ne parvient pas à reconquérir la 1^{ère} place à la FPE ni à être représentative malgré la progression à la Fonction Publique Territoriale.

146 L'écart des voix toujours croissant (23 774 voix en hausse de près de 9000 voix) entre les votes pour les syndicats nationaux en CAPN et le vote pour la FSU au CT doit nous interroger sur la place de la FSU dans la communication des syndicats nationaux et du SNUipp-FSU en particulier.

147 Les nombreux dysfonctionnements, les difficultés pour voter, l'impossibilité pour une partie des contractuels sont des facteurs importants qui conduisent le SNUipp-FSU à exiger la remise à plat de la procédure de vote.

148

149 *Comment peut-on rendre plus visible la fédération pour nos mandants ? Quel type de campagne fédérale pour que les syndicats nationaux ne soient pas que des relais de la vie fédérale mais contribuent à sa visibilité ?*

150 *Comment investir la vie fédérale à tous les niveaux (SD, CFR, National) ?*

151 *Quel type de communication ?*

152

153 Ce travail doit être élaboré dès le lendemain du congrès national pour que les évolutions soient réelles pour les prochaines échéances.

154

155 **2.1.1.3. Unir et rassembler**

156

157 Dans une situation d'attaques néolibérales, plus que jamais le syndicalisme doit se revigorer et porter l'unité syndicale comme moteur de mobilisation. Le SNUipp avec la FSU doivent être à l'initiative d'intersyndicales larges dans leurs champs pour construire des mouvements majoritaires, capables de gagner des avancées. Si l'unité syndicale doit être recherchée prioritairement, il ne faut pas en occulter les difficultés, sans pour autant que la recherche de cette unité ne devienne un frein à l'action.

158 Dans un paysage syndical transformé et toujours émietté, le SNUipp-FSU et la FSU sont engagés dans cette volonté de construction de l'unité syndicale.

159 En s'appuyant sur les bilans des actions menées et parce qu'ils ne se satisfont pas de l'émiettement syndical. Depuis leur création, le SNUipp-FSU et la FSU agissent pour l'unification syndicale. Dans ce cadre, ils réaffirment la nécessité de réunir les conditions

d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale

160 Construire un nouvel outil syndical commun passe par un travail à des collaborations entre organisations, plus étroites et plus permanentes en avançant avec celles qui le souhaitent, sans exclure quiconque. Le SNUipp-FSU entend entreprendre cette construction avec CGT et Solidaires, sans exclure d'autres forces syndicales, si elles souhaitent s'y inscrire. Les initiatives doivent se poursuivre et se multiplier, la construction de revendications communes et de coopérations pérennes doivent s'intensifier. Cela peut passer par l'élaboration d'un corpus revendicatif commun.

161 Cela nécessite une articulation spécifique entre proposition d'unité d'action à toutes les forces et le développement de notre projet de rassemblement du syndicalisme de transformation sociale.

162

163 **2-1.2. Droits syndicaux**

164 **2-1.2.1. Droits des personnels**

165 Le droit syndical des collègues du premier degré à se réunir sur leur temps de travail s'est fortement dégradé depuis la mise en place du décret de 2014 (ris, stages syndicaux).

166 La mise en place du droit d'accueil (SMA et déclaration d'intention) est une atteinte au droit de grève, induisant de fait une difficulté supplémentaire à mobiliser nos collègues. Le SNUipp-FSU continuera à revendiquer la fin de la déclaration d'intention.

167 Le SNUipp-FSU engagera au plus vite une campagne de reconquête de l'ensemble de ces droits.

168 L'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » veut inscrire une "obligation de réserve" qui n'y figure pas. C'est une volonté de la hiérarchie, à tous les niveaux, de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leurs oppositions à des réformes régressives. Seul le statut de fonctionnaire encadre les obligations des personnels de l'Éducation Nationale à se conformer aux instructions (art.28), aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art.26), à la neutralité (art.25). La liberté d'expression des agents est la garantie pour les fonctionnaires d'une citoyenneté à part entière. Elle permet aussi d'alerter en toute légalité les usagers en cas de dérive.

169 Les délégué.es des personnels et les militant.es syndicaux ne sont pas systématiquement remplacé.es. Mis ainsi en difficulté vis à vis de leurs collègues et de leurs élèves, les commissaires paritaires ne peuvent pas exercer sereinement leurs mandats.

170 Pour le SNUipp-FSU, la limitation des droits des personnels est profondément inacceptable. Il mettra tout en œuvre pour les reconquérir.

171

172 **2-1.2.2. Avenir de la représentation des personnels**

173 Dans le cadre du chantier Action Publique 2022, le gouvernement a montré le peu d'intérêt qu'il portait au dialogue social et de la représentation des personnels en voulant faire rapidement une réforme d'ampleur de la Fonction publique.

174 La suppression de nombreuses compétences des commissions administratives paritaires (CAP) et la fusion des comités techniques (CT) avec les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) sont-elles aussi toujours à l'ordre du jour. L'absence de contrôle paritaire sur les opérations de gestion et de représentants ayant les moyens de porter les problématiques de santé et sécurité au travail aurait des conséquences très concrètes sur le fonctionnement des services et sur l'organisation de

la Fonction publique elle-même.

175 Aujourd'hui, le gouvernement a la volonté de limiter fortement la parole des organisations syndicales représentatives et de leurs délégués du personnel. La remise en cause de l'existence même de notre système paritaire ne peut que nous alarmer.

176 Ces attaques nécessitent que tous les personnels prennent conscience des régressions que contient cette loi. Le SNUipp avec la FSU mènera une campagne d'information et de mobilisation dans l'unité la plus large possible pour que la Fonction publique puisse jouer tout son rôle au service de l'intérêt général et pour que les agent-es puissent exercer leur travail et leurs missions en étant mieux reconnu-es et avec de bonnes conditions de travail.

177

178 **2-1.3. Le syndicalisme retraité**

179 Anciens salariés et citoyens à part entière, les retraités revendiquent et luttent avec les actifs sur des thèmes fondamentaux (services publics, fiscalité, droits et libertés, Education, laïcité...). Ils s'investissent particulièrement dans les actions concernant l'existence des services publics de proximité, l'accès aux soins, l'évolution de la protection sociale et des complémentaires santé, la prise en charge de la perte d'autonomie, la culture... Le lien pensions/traitements ayant été rompu en 2003, leurs revendications visent à défendre le pouvoir d'achat des pensions. Avec le groupe des 9, ils mènent, depuis 2014, de multiples mobilisations contraignant les gouvernements à quelques reculs. Ils sont 17 millions en 2018 et représentent un poids démographique, social et économique grandissant. Dans le syndicat, ils jouent un rôle important dans le lien intergénérationnel avec les actifs et constituent une mémoire et une ressource utile à tous.

180 Les derniers congrès FSU et SNUIPP-FSU avaient acté plusieurs engagements sur "la représentation des retraités, la mutualisation des moyens, le développement des SFRD..."

181 Des progrès au sein du SNUIPP doivent être rappelés : place de la commission et du groupe d'animation retraités, interventions aux CN, réunions et stage retraités, lettres électroniques aux retraités. Cependant, la visibilité de l'activité retraités dans "Fenêtres sur Cours" doit être améliorée.

182 Le SNUipp-FSU poursuit son engagement pour développer la nécessaire dimension fédérale du syndicalisme retraité, conformément aux mandats des congrès de Rodez et du Mans.

183 Sans doute, y-a-t-il aussi nécessité de concevoir dans un cadre plus fédéral une meilleure communication en direction des retraités. Les relances de syndicalisation et l'existence ou non de stage retraités l'activité des SFRD dans les départements doivent être mieux évaluées.

184 Les retraités poursuivent leur engagement dans la FGR-FP qui, par les liens qu'elle tisse avec le monde associatif, participe à la dynamique du groupe des neuf. Après le Congrès FGR-FP d'avril, celui du SNUIPP et celui de la FSU doivent s'interroger sur le rôle, le renforcement et l'avenir de cette association.

185

186 **2.2. Un SNUipp-FSU plus efficace**

187 Le SNUipp-FSU doit obtenir des résultats visibles et concrets pour l'école, la profession et les élèves. Malgré certaines avancées, les nombreuses campagnes menées récemment n'ont pas obtenu les résultats escomptés. La multiplication des objectifs, la

lisibilité de l'action et son appropriation par les collègues doivent être interrogées.

188 Les nouvelles formes d'expression et d'investissement sur les réseaux sociaux mettent l'accent sur le désir d'une partie non négligeable de la profession de pouvoir agir.

189

190 **2.2.1. Organisation, fonctionnement et développement du SNUipp-FSU**

191 **2.2.1.1. Fonctionnement : des principes et des évolutions**

192 La procédure de prise de décision, de définition des mandats repose sur la pratique de la synthèse : expression première des avis et analyses dans le cadre d'un débat, rédaction initiale suivie éventuellement d'amendements, adoption d'une position commune portée collectivement. Cela suppose d'accepter que les mandats initiaux puissent évoluer.

193

194 **2.2.1.1.1 Un syndicalisme de proximité...**

195 A travers les sections départementales et leurs conseils syndicaux, le SNUipp-FSU travaille au plus près du terrain pour faire débattre les collègues, confronter les points de vue et élaborer ses analyses. Le contact direct et fréquent avec les collègues (dans les écoles, lors des RIS, des stages, tournées d'école...) est indispensable dans cette démarche.

196 La nécessité d'avoir des équipes militant-es et des conseils syndicaux représentatifs, doit nous amener à poursuivre la réflexion sur notre fonctionnement pour prendre en compte les contraintes de chacun-e qu'elles soient professionnelles ou personnelles.

197

198 **2.2.1.1.2 ...qui permet des syndiquées actrices, des syndiqués acteurs du syndicat.**

199 Le bilan des deux dernières élections professionnelles a pointé la nécessité de continuer à renforcer le contact fréquent et direct avec les adhérent-es.

200 Si, dans ce cadre, le développement du travail à travers les cercles, a permis un contact plus précis, cette action reste à affiner en particulier sur le rôle du premier cercle militant. L'objectif reste bien d'offrir à chaque syndiqué-e l'opportunité d'être acteur ou actrice à la mesure qu'il ou elle déterminera (relayer des infos, lien avec la section départementale, tutorat de jeunes collègues, participation aux RIS....).

201

202 **2.2.1.1.3 Aider et soutenir et former les équipes militantes**

203 Ce travail de contact et de proximité, vital pour le SNUipp-FSU dans sa globalité nécessite du temps. Il est important de le prendre. Le National doit permettre aux sections de gagner du temps en prenant à sa charge, certaines tâches techniques chronophages et à faible intérêt politique pour la section.

204 Quelles sont les tâches que le SNUipp-FSU National pourrait prendre à sa charge et qui dégageraient du temps pour aller à la rencontre des collègues ?

205 Depuis le congrès de St Malo, l'intersecteur formation syndicale a mis en place trois sessions de six formations qui ont rassemblé près de 200 militant-es sur Paris. Cette formation qui balaye un maximum de pistes (historique, politique, sociale, sociétale,...), de domaines de notre activité syndicale doit être renforcée et diversifiée. Les militant-es qui seront en responsabilité dans les sections dans le futur, à quelque niveau que ce soit, doivent pouvoir compter sur une solide formation interne incluant la dimension fédérale. Cette formation doit être une priorité à tous les échelons du syndicat. Comment la fait-on vivre ?

206 Le SNUipp-FSU envisagera des sessions décentralisées et un plan de formation à plusieurs niveaux. L'utilisation d'outils de formation à distance doit être étudiée.

207

208 **2.2.1.1.4 Animer une section départementale**

209 Le renouvellement pose le problème de la transmission de l'histoire, des savoirs et des pratiques dans notre fonctionnement. Le fonctionnement par tuilage, y compris pour la fonction de secrétaire départemental-e (par exemple par un système de co-secrétariat) peut être un bon vecteur de transmission d'expérience. En outre, cela garantit un fonctionnement collectif permettant une plus grande disponibilité et efficacité.

210 Il nous faut construire des outils de suivi des décisions et des objectifs que nous nous fixons dans notre activité, des outils qui rendent explicite le fonctionnement. Ces outils de suivi doivent pouvoir alimenter le lien entre les sections et le national pour le suivi des campagnes nationales.

211

212 **2.2.1.1.5. Un enjeu pour le SNUipp-FSU : réussir le renouvellement,**

213 Assurer le renouvellement des équipes militantes reste une difficulté. La mise en place de mesures facilitant l'implication de tout-es - adéquation des temps de décharge, aménagement des temps et horaires de réunions (réunions sur le temps de travail), frais de garde et de déplacement - doit permettre de nouvelles formes d'engagement et de mieux articuler les temps de vie.

214

215 **2.2.1.1.5.1 Renouvellement et rajeunissement**

216 Repenser le militantisme pour favoriser la participation des jeunes passe aussi par la formation.

217 La concertation régulière et le travail collectif permettent une formation interne progressive favorisant la prise de responsabilités et donc le renouvellement des instances syndicales.

218

219 Des pratiques sont à explorer : partage des responsabilités, fonctionnement collégial de la section, traitement des dossiers par binômes ou petits groupes, co-animation des instances internes avec rotations, co-écriture des articles, préparation collective des interventions à l'externe (administration, médias...) et à l'interne (interventions CN...).

220 Pendant les réunions, on veillera au partage équitable de la parole : durée limitée, alternance femme/homme.

221

222 **2.2.1.1.5.2 Renouvellement et féminisation**

223 Féminiser les équipes militantes doit d'abord répondre à l'exigence d'améliorer la représentation égalitaire dans le syndicat. Cette féminisation doit s'inscrire dans la nécessité d'un renouvellement mais aussi dans notre fonctionnement quotidien, la place des femmes dans nos instances, par exemple, n'étant pas suffisante.

224 La représentation en tribune doit être à l'image de la profession (2/3 de femmes).

225 Augmenter la proportion de militantes est un objectif essentiel et réalisable pour rendre le SNUipp-FSU représentatif de la profession, à 80 % féminine.

226 D'ailleurs, à titre d'exemple, toutes les sections départementales ont été en capacité de proposer des listes respectant les nouvelles demandes institutionnelles à l'occasion des dernières élections professionnelles.

227

228 Le SNUipp-FSU effectue un bilan annuel sur la place des femmes en son sein et mène la réflexion sur les modalités de fonctionnement des SD, de l'équipe nationale, du CN : décharges, représentant-es dans les instances représentatives des personnels, fonctionnement collégial, délégations dans les audiences avec l'administration, présence médiatique...

229 En plus de cette enquête, nous nous appuyons sur l'Observatoire de la parité de la FSU et sur les réussites dans les sections pour encourager de nouvelles stratégies d'organisations afin de permettre une réelle avancée sur ces questions.

230 *Afin de favoriser le renouvellement et le lien avec la profession, il travaillera à ce qu'aucun mandat n'entraîne une rupture avec la classe de plus de 3 mandats. Pour cela, il fera le bilan et proposera à tous les niveaux une aide pour les camarades en ayant besoin.*

231

232 **2.2.1.2. La prise en compte de l'échelon académique et régional, quelles évolutions ?**

233 **2.2.1.2.1 Au sein du SNUipp-FSU : coordonner pour mieux agir au niveau académique**

234 Pour le SNUipp-FSU, le département reste le niveau de proximité essentiel d'intervention. Pour autant, le pilotage académique tend à prendre une place de plus en plus prégnante : carte scolaire, règles du mouvement, contractuels, ESPE, ... certaines questions nécessitent une meilleure coordination des sections du SNUipp-FSU à ce niveau.

235 Les SN FSU du MEN sont principalement structurés au niveau académique. Le SNUipp-FSU doit pouvoir intervenir de façon cohérente et être entendu à cet échelon-là.

236

237 **2.2.1.2.1.2 Au sein de la FSU : la place du SNUipp dans les CFR**

238 La création des grandes régions et des CFR correspondants a complexifié le fonctionnement interne. Cet échelon régional n'est pas un champ d'intervention naturel pour le 1^{er} degré. Pour autant, le SNUipp-FSU doit réfléchir à la façon de prendre toute sa place dans cette instance fédérale qui porte des enjeux importants tant du côté du conseil régional que des Recteurs de région.

239

240 **2.2.1.3. Le SNUipp-FSU dans la FSU**

241 Partie prenante du trépied fédéral (SD, SN, tendances), le SNUipp-FSU doit prendre toute sa place dans la vie fédérale et s'investir à tous les niveaux existants. Par son souci et sa pratique de synthèse, il contribue à la réflexion et l'élaboration des positions fédérales sur les sujets transversaux des secteurs de la fonction publique.

242 Si depuis Rodez, des progrès ont été réalisés, le SNUipp-FSU doit encore travailler à rendre son appartenance à la FSU beaucoup plus visible. Force de proposition au sein de la FSU, il doit poursuivre son action plus cohérente l'articulation entre syndicats nationaux et fédération.

243

244 **2.2.2. Communication : s'adresser aux militants-tes, aux collègues, à l'opinion**

245 **2.2.2.1. Outiller les sections et leurs militants-es : communication interne**

246 Les outils de communication internes du SNUipp-FSU sont issus d'un long processus d'empilement qui rend la communication entre le national et les sections parfois peu opérantes. Sur l'année 2017-2018, 532 circulaires ont été envoyées aux sections départementales. La lettre du SNUipp-FSU depuis son passage en numérique n'est plus

lue de la même façon, pourtant elle garde un rôle essentiel dans le compte rendu du Conseil National et dans les publications possibles des contributions aux débats. Nous éditions un SNUinfo Hebdo dont la base de données n'est plus à jour.

247 Il apparaît nécessaire de faire évoluer la communication interne.

248 Pour cela, il est envisageable d'avoir une lettre électronique hebdomadaire aux sections départementales renvoyant par secteurs aux publications de la semaine : circulaires figurant dans l'intra, documents et note des secteurs, les liens avec les communiqués de presse du SNUipp et de la FSU. Cette lettre hebdomadaire envoyée aux sections serait le premier élément de communication. La possibilité d'information urgente avec des circulaires très rapides pourrait être conservée pour des situations exceptionnelles.

249

250 **2.2.2.2. S'adresser aux collègues, à l'opinion : communication externe**

251 Le SNUipp-FSU, par le biais de Fenêtres sur Cours diffuse son projet pour l'école et la société. L'enquête de lectorat menée en décembre 2017 a réaffirmé sa place dans les écoles et a montré que la profession faisait confiance à la revue du SNUipp-FSU pour décrypter les questions d'actualité de l'école et d'exercices du métier. Le changement de maquette mené en janvier 2018 a pris en compte ces dimensions. De nombreux collègues demandent à pouvoir bénéficier de sa lecture en format liseuse numérique. Le SNUipp-FSU, proposera aux syndiqué-es qui le souhaitent, de pouvoir lire Fenêtres sur cours au format numérique.

252 Le site national en lien avec les lettres électroniques est un outil important de communication rapide avec nos contacts ou avec l'ensemble de la profession pour les lettres OSTIC. Le site permet de développer les points de vue du SNUipp-FSU. Il réfléchit à la possibilité de commenter les articles en étant identifié.

253 Le SNUipp-FSU doit poursuivre sa stratégie de développement sur les 4 réseaux sociaux qu'il utilise : Facebook, Twitter, Instagram et YouTube. Il continuera de diversifier ses supports : vidéos, images, liens pour montrer la diversité de l'activité du SNUipp-FSU dans son ensemble.

254 Le SNUipp-FSU investit syndicalement les groupes Facebook déjà constitué et cherche le moyen de militer dans ces groupes. Ces groupes, rassemblant un nombre non négligeable de personnels des écoles, doivent être étudiés comme moyen complémentaire d'entrer en contact et de débattre avec les collègues. Partout où cela est possible, le SNUipp-FSU ne doit pas s'interdire de constituer des groupes à son initiative.

255

256 **2.2.3. Syndicalisation**

257 Syndicat de l'ensemble de la profession, le SNUipp-FSU a su donner une place importante à la syndicalisation dans le quotidien des sections départementales. Ceci associé à l'activité syndicale et à un profil en lien avec le milieu a permis des résultats positifs depuis 5 ans. La multiplication de l'activité nationale tant au niveau des publications que des stages, colloques...rencontre un large écho auprès de la profession. Les sections départementales ont également poursuivi cet effort par une démultiplication des rencontres avec les collègues en particulier (RIS, stages, colloques, universités locales...)

258

259 **2.2.3.1. L'affaire de tous et toutes**

260 À tout moment de l'année, les départements, comme le national, ont su donner à la syndicalisation une place importante.

261 Des points de syndicalisation réguliers et analysés permettent de mesurer l'impact des campagnes (nationales et locales) menées et l'évolution du nombre d'adhérent.es. Dès que besoin, le SNUipp-FSU national aidera les départements en questionnement sur le sujet.

262 Tout contact direct et régulier avec les collègues (tournées d'écoles, midis du SNUipp FSU...) doit être privilégié pour informer, débattre et favoriser la syndicalisation.

263 Il s'agit de placer l'adhérent dans un rôle actif (relais d'informations, d'actions locales ou nationales...). L'investissement des adhérents doit être favorisé, il peut être de courte durée sur une action précise (ex. la carte scolaire) mais aussi sur un temps plus long. Cette place et ce rôle de l'adhérent-e doivent être pensés et réfléchis comme un maillon essentiel dans notre contact avec les collègues

264 Il convient d'avoir une attention particulière auprès des nouvelles et nouveaux adhérent-es : courrier de bienvenue, documents proposer pour qu'ils comprennent le fonctionnement de leur syndicat, proposer de devenir plus actifs...

265

266 **2.2.3.2. Syndiquer les entrants dans le métier**

267 Le fort renouvellement générationnel de la profession impose que la syndicalisation des entrants dans le métier, « néo » (PES à T5) soit une priorité. Les permanences militantes dans les ESPE, réunions et lettres spécifiques, réseaux sociaux, doivent continuer à être développés et articulés de manière cohérente. Ces contacts privilégiés doivent se poursuivre les premières années de fonction (ris, stages syndicaux, pots de rentrée ... spécifiques aux néo) afin de fidéliser les adhérent-es.

268

269 **2.2.3.3. Syndiquer les contractuels**

270 Le SNUipp-FSU ne peut accepter les conditions de travail, les niveaux de rémunérations et la précarité de nos collègues contractuels travaillant avec nous dans les écoles. Il doit aller à la rencontre de ces salarié.es et avoir une politique volontariste de syndicalisation.

271

272 **2.2.3.4. Favoriser la fidélisation**

273 Le développement de moyens de paiement favorisant la fidélisation (prélèvement reconductible, paiement par CB reconductible) doit être encouragé et mis en avant. Il est tout aussi important de faciliter le retour des cotisations (enveloppe T, libre réponse, pré timbrée, ...).

274 L'adhérent.e ne doit pas simplement être sollicité.e une fois par an au moment du renouvellement de son adhésion. Une réflexion doit s'engager sur la mise en place d'appels systématiques, de sollicitations lors des opérations paritaires comme premier maillon de la chaîne d'information du SNUipp-FSU ...